Edito du Maire

Les élections municipales passées dans des conditions particulières de crise sanitaire d'urgence liée au Covid 19, la nouvelle équipe s'est mise en place.

Cette dernière a commencé à travailler sur différents projets comme l'aménagement de l'esplanade et la végétalisation du village. D'autres programmes participatifs sont étudiés et la population y sera conviée, si les mesures sanitaires le permettent, bien sûr.

Un nouvel espace parking a été créé face à la Mairie, entre le terrain de boules et le Monument aux Morts. Ainsi, 6 places ont été marquées pour permettre le stationnement et sécuriser la zone.

Le coronavirus est toujours actif sur notre territoire et il est fortement recommandé de maintenir la distanciation sociale et le respect des gestes barrières. Depuis le lundi 20 juillet 2020, il vous faut porter obligatoirement le masque pour accéder à la Mairie.

Ce premier bulletin municipal de la nouvelle équipe est amené à évoluer dans sa conception et sa présentation. Je rappelle que les particuliers pourront disposer d'ici la fin de l'année d'une colonne libre sous réserve de validation du Comité de Lecture.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été en sécurité.

Frédéric CAUSSIL
Maire de Saint Vincent de Barbeyrargues

Dernières informations Coronavirus

LES ELUS DU NOUVEAU CONSEIL 2020/2026

Lucie

GOT

3ème Adjointe

Affaires scolaires

Bruno

PALLARES

1er Adjoint

Communication

Jean-Christophe DUPOUX

Conseiller

Aline CHAMPSAUR

Conseillère

Annie

SAUVAIRE

Conseillère

Fanny

BOUYS

Conseillère

Frédéric

CAUSSIL

MAIRE

Antoine

SAUVAIRE

2ème Adjoint

Urbanisme

Christine CREPON

Conseillère

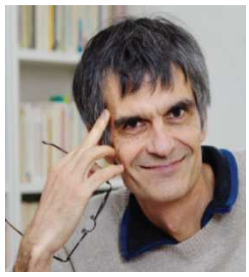

Jacques

TASSIN

Conseiller

Michel

GARCIA

Conseiller

Michel

PRONOST

4ème Adjoint

Finances

Paul

NOUGARET

Conseiller

Sophie

BAZIN

Conseillère

Valère

CACHEUX

Conseillère

Un nouveau Conseil Communautaire

Suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a installé son Conseil Communautaire le Mercredi 15 Juillet 2020.

Ainsi, Monsieur Alain BARBE (Maire de Les Matelles), candidat à sa propre succession, a été rééluau poste de Président.

Les conseillers communautaires sont au nombre de 67 et 14 vice-présidents ont été désignés comme suit :

- **1re vice-présidente : Michèle Lernout** (Maire de Saint-Gély-du-Fesc)
  en charge de la Jeunesse, des sports et activités de pleine nature
- **2e vice-président : Antoine Martinez** (Maire de Sainte-Croix-de-Quintillargues)
  en charge du Développement économique, de l'attractivité du territoire, de l'emploi et de la formation
- **3e vice-présidente : Laurence Cristol** (Maire de Saint-Clément-de-Rivière)
  en charge du Tourisme et de la promotion du territoire
- **4e vice-président : Hussam Al Mallak** (Maire de Vailhauquès)
  en charge de l'Aménagement de l'espace et du territoire
- **5e vice-président : Jérôme Lopez** (Maire de Saint-Mathieu-de-Tréviers)
  en charge des Bourgs-centres
- **6e vice-président : Jean-Claude Armand** (Maire Saint-Jean-de-Cornies)
  en charge de l'Eau et de l'assainissement
- **7e vice-président : Pierre Antoine** (Maire de Guzargues)
  en charge des Finances
- **8e vice-présidente : Françoise Gallas** (Adjointe au Maire de Teyran)
  en charge de l'Enfance et de l'action sociale
- **9e vice-président : Laurent Senet** (Maire de Saint-Jean-de-Buèges)
  en charge de l'Agriculture et de la préservation des ressources naturelles, et de l'environnement
- **10e vice-présidente : Martine Durand-Rambier** (Conseillère Municipale de Claret)
  en charge de la Culture et du patrimoine
- **11e vice-président : Philippe Doutremepuich** (Maire du Causse-de-la-Selle)
  en charge de l'Animation de la Gouvernance
- **12e vice-présidente : Françoise Matheron** (Maire de Saint-Bauzille-de-Montmel)
  en charge de la Mutualisation et du service aux communes
- **13e vice-président : Jean-Baptiste Panchau** (Maire de Vacquières)
  en charge des Travaux
- **14e vice-président : Gérard Brunel** (Maire de Saint-Martin-de-Londres)
  en charge des Ressources humaines

https://grandpicsaintloup.fr/

Crédit photo : CCGPSL

Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2020

Ouverture de séance 18 h 35

L'ensemble des conseillers municipaux sont présents ainsi qu'Armelle Coudougnac, secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire demande en début de séance l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour : l'un concernant une délégation pour lui permettre de recruter du personnel contractuel de façon occasionnelle, l'autre concernant l'organisation de la distribution de masques à la population.

Ces points seront abordés après ceux de l'ordre du jour annoncé.

Point N° 1 : Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Ces délégations doivent permettre de faciliter le fonctionnement municipal, souvent d'éviter d'allonger inutilement certains délais. Frédéric Caussil exprime l'idée que cela permettra de dégager du temps pour les débats d'idées et les prises de décisions plus essentielles lors des conseils municipaux.
Les délégations proposées (cf annexe jointe à la convocation) font l'objet d'un vote.
Délégation N° 1 : pas de questions particulières.
Délégation N°7 qui concerne les régies : précisions données sur les régies existantes à savoir une régie concernant la cantine/garderie et une autre régie pour les tennis.
Délégations N° 8, 9, 10 ne soulèvent pas de questions.
Délégation N°11 qui concerne les rémunérations et frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers…Question posée : Pourquoi ne pas laisser la commission finances intervenir sur ce sujet ?
Réponse apportée : C'est souvent l'assurance qui prend en charge ce type de frais, en particulier pour les frais de justice, cela fonctionne de façon forfaitaire et la note d'honoraires est toujours portée à la connaissance du conseil municipal.
DélégationN°14 qui concerne les alignements. Question posée : pourquoi ne pas travailler ces sujets en commission urbanisme ? Réponse apportée : la loi encadre de toutes les façons beaucoup ces questions et l'idée pour l'avenir serait de faire intervenir un géomètre pour travailler sur un plan d'alignement qui serait communal et non au cas par cas. Cela simplifierait ces procédures.
Délégation N°15 : les droits de préemptions sont également très encadrées par la loi.
Délégation N° 17 pas de question particulière.
Délégation N° 23 concernant les fouilles archéologiques. On évoque l'oppidum situé sur la commune au bout de Garaste.
Délégation N° 24 pas de question particulière.
Délégation N° 26 qui concerne les demandes de subvention: Question posée : Les conseillers municipaux peuvent ils faire des demandes et monter des dossiers de demande de subvention ou seul le maire peut le faire ? Réponse apportée : La demande de subvention est faite par le maire mais les commissions instruisent et montent le dossier de demande.
Il nous est précisé que dans la précédente mandature Madame le Maire n'avait que deux délégations.
Vote pour l'ensemble de ces 12 délégations : POUR à l'unanimité.

Point N° 2 : Composition des commissions municipales et désignation de ses membres:

Avant de procéder aux inscriptions, il nous est précisé qu'il faut être inscrit dans une commission pour y siéger. En cours de mandature, on peut faire la demande d'intégrer une nouvelle commission mais cela doit être officialisé au cours d'un conseil municipal. Chaque commission est présidée par le Maire et dirigée par un vice-président à qui revient d'animer, de fixer l'ordre du jour… Mais tous les membres d'une commission peuvent en demander la convocation et suggérer des points à faire paraître sur l'ordre du jour . Dans certains cas, il peut y avoir deux commissions qui se réunissent ensemble pour des sujets communs. Il est décidé que le compte rendu de chaque commission sera envoyée à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il est suggéré de créer sur le site internet de la mairie un système intranet permettant de déposer l'ensemble des comptes rendus (avec accès codé). Idée à creuser sur la faisabilité informatique.
Il apparaît intéressant de créer une commission développement économique en plus de celles proposées dans l'ordre du jour.

Composition des commissions :
Commission Urbanisme (celle qui se réunit le plus fréquemment) : **Vice président : Antoine Sauvaire**, **membres** : B. PALLARES, J. TASSIN, Aline CHAMPSAUR, Frédéric CAUSSIL, Michel PRONOST, Lucie GOT, Christine CREPON, Annie SAUVAIRE, Paul NOUGARET, Michel GARCIA.
Commission Finances : **Vice-président : Michel PRONOST**, **membres** : Antoine SAUVAIRE, Frédéric CAUSSIL, Lucie GOT, Valère CACHEUX, Jean-Christophe DUPOUX
Commission Vie du village/ Communication/ Culture/ Sport : **Vice-président : Bruno PALLARES, membres** : Annie SAUVAIRE, Christine CREPON, Michel PRONOST, Valère CACHEUX, Frédéric CAUSSIL ,Sophie BAZIN.
Commission Affaires scolaires/ Jeunesse/ : **Vice-présidente : Lucie GOT, membres :** Bruno PALLARES, Annie SAUVAIRE, Michel GARCIA, Sophie BAZIN, Frédéric CAUSSIL .
Commission Environnement : **Vice président, Jacques Tassin, membres :** Tous les conseillers sauf Lucie GOT.
Commission Personnel :Vice président :Frédéric CAUSSIL membres : Bruno PALLARES, Michel GARCIA, Lucie GOT, Aline CHAMPSAUR.
Commission Action sociale :**Vice-présidente : Christine CREPON, membres :** Fanny BOUYS, Aline CHAMPSAUR, Frédéric CAUSSIL, Annie SAUVAIRE.
Commission Esplanade : **Vice président Jean-Christophe DUPOUX, membres :** tous les conseillers municipaux.
Commission Développement Economique : **Vice-présidente Sophie BAZIN, membres** : Valère CACHEUX, Jean-Christophe DUPOUX, Michel PRONOST, Antoine SAUVAIRE, Bruno PALLARES, Frédéric CAUSSIL.
Information : la commission urbanisme se réunira dès jeudi 4/6 pour évoquer deux contentieux.

Point N° 3 : Constitution de la commission d'appel d'offres permanente :
Il est procédé à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente qui analysera toutes les offres de marché que la commune passera. Ainsi sont élus : Frédéric CAUSSIL, président de la CAO et les membres titulaires : Michel Pronost, Antoine Sauvaire et Aline Champsaur.

Point N° 4 : Fixations des indemnités des élus.
Une discussion s'engage sur le fait que l'indemnisation des 4 adjoints crée~~nt~~ un « premier cercle » distinct d'un « second cercle » dans lequel les conseillers municipaux s'impliquent de façon totalement bénévole. Cette distinction risque de créer une différence d'implication. En octroyant le montant maximum pour l'indemnité, on se prive de la possibilité d'indemniser un ou des conseillers municipaux à qui on aurait confié une délégation (par exemple le suivi de travaux).
VOTE : 13 POUR et 2 ABSTENTIONS.

Point N° 5 : Contentieux – autorisations d'ester en justice
Monsieur le Maire évoque deux contentieux. Le premier concerne un recours contentieux de particuliers issu d'un recours gracieux. Les administrés demande le retrait d'une autorisation de permis d'aménager délivrée au promoteur GGL AMENAGEMENT, projet d'aménager le secteur du Mas.
Le second contentieux est initié par la collectivité pour un jeu de cour dont le contrat de commande n'a pas été correctement honoré.
Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour l'autoriser à ester en justice et défendre les intérêts de la commune dans ces 2 affaires.
VOTE : POUR à l'unanimité (pour les deux contentieux)

Point N°6 : COVID 19 : annulation des loyers.

Annulation des loyers pour 3 personnes locataires (locaux professionnels et non d'habitation) de la mairie et qui ont dû cesser totalement leur activité à cause du confinement Mme Lledo (Pilate), Mme Tanguy (Esthéticienne), Mme Poirel (Chenil).
Discussion : la mesure est-elle juste ? Ne crée-t-elle pas une discrimination entre les propriétaires et les locataires. Il est fait valoir que la mairie n'a pas vocation à aider les entreprises mais qu'elle peut se montrer solidaire pour aider au maintien de ces commerces et activités professionnelles qui participent à la vie du village.
VOTE : POUR 14 CONTRE 1

Point N°7 : Convention de mise à disposition avec la CCGPSL

- La première convention concerne la mise à disposition de la cour de l'école pour la représentation cinématographique par l'association CINEPLAN le 23 août 2020.
- La deuxième convention concerne la mise à disposition du restaurant scolaire pour le spectacle « l'Homme semence » prévu le 14 novembre 2020.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer les deux conventions à intervenir avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

VOTE : POUR à l'unanimité

Point N° 8 : Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner nous a été transmise et que la commune est informée par le propriétaire de son intention de vendre l'immeuble cadastré section AI N° 95 d'une contenance totale de 21 a 40 ca au lieu-dit 417 Route de Prades sis sur le territoire de notre commune lequel bien a été déclaré ne pas être grevé par des droits réels ou personnels, au prix de 130.152 € (cent trente mille cent cinquante-deux euros).
L'acquisition par préemption de la commune concerne l'aménagement et la création d'un cheminement piéton et le traitement du pluvial suivant l'emplacement réservé n° 34 au Plan Local d'Urbanisme intitulé : Traitement pluvial et cheminement piéton – 6 mètres d'emprise / « Mas » vers RD109.
Compte tenu de l'intérêt général que présente cet immeuble dans le cadre de l'extension du domaine public et de la voirie de la commune, il est proposé de préempter cet immeuble au prix de 6 932,34 €.

VOTE : POUR à l'unanimité.

Point 9 : Recrutement de personnel contractuel.

La crise liée au COVID 19 a nécessité l'embauche de personnels contractuels dont le contrat doit être renouvelé. Plus largement, le maire sollicite une délégation pour pouvoir procéder à des recrutements occasionnels, souvent faits dans l'urgence lorsqu'il s'agit de remplacer un personnel en arrêt maladie par exemple.
VOTE : POUR à l'unanimité.

Information : dès que la situation sanitaire le permettra, une petite réunion informelle sera organisée pour nous présenter à tout le personnel communal.

Conseil Municipal

Conseil Municipal

Point 10 : Masques à distribuer :
Il s'agit de masques fournis par le Département. Discussion sur la meilleure façon de distribuer ces masques. Frédéric CAUSSIL avait pensé à une distribution au porte à porte, après discussion il est décidé que cette distribution pourra se faire un samedi matin sur le boulodrome.
Cette distribution nécessite d'avoir des listes avec le nombre d'habitants par domicile et de procéder à la mise sous enveloppe de ces masques par lot de deux. Plusieurs conseillers municipaux se proposent pour venir le faire (Michel Garcia, Annie Sauvaire, Christine Crépon, Bruno Pallarès...).

Questions diverses :
1/ L'Ordre du jour peut se faire par un conseiller mais c'est le maire qui en a la maîtrise. Souvent l'ordre du jour émane des commissions.
2/ Il est évoqué l'idée qu'une vraie réflexion sur l' articulation entre les commissions/ commissions citoyennes serait intéressante. Réfléchir à un fonctionnement commun : Comment se prennent les décisions ? Pour certains le sujet a déjà été abordé : les commissions citoyennes pourront travailler en lien avec les commissions municipales. On peut, lors de réunion d'une commission, faire venir une personne ou un groupe pour un discours d'expert.
La gestion des poubelles, un exemple de sujet sur lequel on peut co-construire .
3/ Autre thème : le rôle des questions diverses ? Le sujet des questions diverses n'a pas à être déposé à l'avance en revanche, aucun vote ne pourra être demandé dans les questions diverses en général abordées en fin de conseil municipal. Si elles nécessitent un vote, cette question trouvera sa place dans l'ordre du jour du conseil municipal suivant.
4/ On peut compulser le dossier PLU en mairie.
5/ On prévoit une visite de la commune à pied.
6/ Il est rappelé que les commissions doivent être convoquées sous huitaine.
7/ Les équipes municipales, élues et personnelles, qui se sont occupées de la réouverture de l'école sont chaleureusement remerciées pour leur travail remarquable.

FIN de séance : 21 h.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2020

Ouverture de séance 18h35.

Personnes présentes : BOUYS Fanny, CAUSSIL Frédéric, CHAMPSAUR Aline, COHEN-BAZIN Sophie, DUPOUX Jean-Christophe, GARCIA Michel, GOT Lucie, NOUGARET Paul (arrivé à 18h37), PALLARES Bruno, PRONOST Michel, SAUVAIRE Annie, SAUVAIRE Antoine.
Absents excusés : CACHEUX Valère (procuration à M. PRONOST), CREPON Christine (procuration à F. CAUSSIL), TASSIN Jacques.
Mme COUDOUGNAC Armelle, secrétaire de Mairie.

1/ DEMANDE DE HUIS CLOS
Monsieur le Maire demande en début de séance un vote pour que la séance se déroule à huis clos en raison de la crise sanitaire d'urgence liée au covid-19.
VOTE : POUR 12 - ABSENTATION : 1

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2020
VOTE : POUR 13

3/ HERAULT ENERGIES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS
Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués auprès du Syndicat Hérault Energies.
Après candidature, sont désignés :
Monsieur Michel PRONOST, délégué titulaire et Monsieur Michel GARCIA, délégué suppléant.
VOTE : POUR 13

4/ COMMISSIONS COMMUNALES : AJOUT ET RETRAIT DE MEMBRES (arrivée de Paul NOUGARET – 18 h 37)
Ajout commission finances : Annie SAUVAIRE
Ajout commission vie de village : Paul NOUGARET
Retrait commission urbanisme : Christine CREPON
VOTE : POUR 14

5/ COMMISSIONS COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : TIRAGE AU SORT DES COMMISSAIRES
Commission de la valeur locative de tous les biens. Cette commission est à créer.
Tirage au sort de 24 personnes qui représentent la liste préparatoire des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.
12 seront retenues par le centre des impôts, 6 titulaires et 6 suppléants.
Toutes les personnes retenues sont tirées au sort sur la liste électorale de Saint Vincent de Barbeyrargues et ont la qualité de contribuable sur le village.

6/ MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

Il a été procédé à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente lors du Conseil Municipal du 2 juin 2020, mais il a été omis la désignation des suppléants.
Suppléant de Michel PRONOST : Michel GARCIA
Suppléant d'Antoine SAUVAIRE : Fanny BOUYS
Suppléant d'Aline CHAMPSAUR : Bruno PALLARES
VOTE : POUR 14

7/ CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Maître MARGALL du cabinet TERRITOIRES AVOCATS à MONTPELLIER, propose un contrat d'assistance juridique pour la commune.
Le tarif s'élèverait à 700^{E} pour la période de juillet à décembre 2020 et de 1680^{E} pour l'année 2021.
Le contrat permettrait de réaliser 2 réunions par an pour répondre aux divers questions, aux divers litiges et une présence téléphonique dès que le conseil municipal ou le maire en auraient besoin. Une réunion supplémentaire serait facturée 400 Euros. Le contrat peut être interrompu à tout moment.
VOTE : POUR 13 - ABSENTATION : 1

8/ POLE SANTE BIEN ETRE : CHARGE DE COPROPRIETE

La commune est propriétaire d'un local commercial au Pôle Santé – Bien être qui est sous compromis de vente avec le Docteur MARCHAT, dentiste. Récemment, un syndic de copropriété a été nommé et une demande relative au paiement des charges de copropriété et d'une avance de trésorerie a été transmise à la Mairie pour un montant de 389,90 €. Lors de la vente du local, ces charges seront remboursées au prorata-temporis par le Docteur MARCHAT.
VOTE : POUR 14

9/ RESIDENCE LE PETIT BOIS : AUTORISATION D'UNE POSE D'UNE CLIMATISATION

La climatisation d'un des 2 logements de la résidence du petit bois ne fonctionne plus. La locataire a demandé un changement. Le coût s'élève à 1 721,05 € HT.
VOTE : POUR 13 - ABSENTATION : 1

10/AUTORISATION DE LANCER LE MARCHE DES SERVICES TECHNIQUES

2 appels d'offres ont été avortés en raison d'un prix trop élevé. Un nouvel appel d'offres va être lancé avec de nouveaux matériaux de construction.
VOTE : POUR 14

11/SUD-EST TRAITEUR : COMPENSATION CONTRAT FOURNITURE REPAS COVID 19

En raison de la pandémie, le traiteur Sud Est Traiteur demande une indemnité compensatrice des frais incompressibles liés au contrat qui nous lie avec eux à hauteur de 84^{E}67 pour le mois de mars et 169^{E}35 pour les mois d'avril, mai et juin afin de pouvoir combler leur trésorerie.
VOTE : POUR 14

12/ECOLE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEVIS DE TRAVAUX

Les devis pour les divers travaux à l'école :
7 616,82 € HT pour la mise en place de volets dans la classe de Mme BREMAUD
690^{E} pour la mise en place de placard dans la classe de Mme PAYET + 381,00 € HT pour des portes de placard coulissantes
1914^{E} pour le changement de système d'alarme (mise aux normes des alarmes incendies, inondation, intrusion)
Question de Michel PRONOST : Bénéficierons nous d'une baisse de la prime d'assurance grâce à la mise en place des volets ? Faire une demande par écrit.
VOTE : POUR 14

13/ ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE

Changement de l'ordinateur portable, achat d'un ordinateur HP avec pack office et maintenance. Le coût s'élève à 779^{E}17 HT.
VOTE : POUR 14

14/ MAISON ABRIQUET : RENOVATION DES ENDUITS A LA CHAUX

Restauration de la façade (infiltrations importantes) avec la mise en place d'un échafaudage et un travail d'enduit à la chaux pour un coût de 9 496,35 € HT. La superficie s'élève à 141 m2 .
VOTE : POUR 14

15/SORTIE DES AINES

Sortie Baleines et dauphins à Sanary-sur-mer par l'intermédiaire de l'association « Découverte du Vivant ». Le prix reste à être fixé car le repas sera finalement pris sur le bateau au retour de la sortie.
Le coût du transport s'élèverait à 500^{E}. (bus de 53 places).
VOTE : POUR 14

16/ ACQUISITION DE MATERIEL POUR SERVICES TECHNIQUES

Achat d'une tronçonneuse d'un prix de 436,67 € HT. Monsieur le Maire est autorisé à acheter du matériel pour les services techniques dans la limite des crédits alloués au budget soit la somme de 3 500,00 € TTC.
VOTE : POUR 14

Conseil Municipal

17/ ETUDE DE MOBILITE QUARTIER DES FAISSES

Etude de mobilité quartier des Faïsses et du chemin des Processions. Une consultation de bureaux d'études ayant eu lieu, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement de la société SCE. L'étude de mobilité permettra une rencontre et des échanges avec les membres de l'association AVEQV. Cette étude est évaluée à 9 990,00 € HT et est subventionnée au titre des fonds de concours de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour 4 950,00 €.

VOTE : POUR 14

18/ ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Une somme de 7 730,00 € est attribuée aux diverses associations du village comme suit :

- Association des Parents d'Elèves : 1 000,00 €
- Troc Tes Trucs : 300,00 €
- Association Lire à St Vincent : 1 230,00 €
- Comité des Fêtes : 1 800,00 €
- Coopérative Scolaire : 1 300,00 €
- Open Musical : 1 050,00 €
- Association Les Indestructibles : 1 050,00 €

VOTE : POUR 14

19/ TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES

La Mairie a reçu l'état FDL (Fiscalité Directe Locale) qui indique les bases des impositions communales. Il convient de voter les taux d'imposition pour la taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. Le taux de taxe d'habitation de 8,54 %n'est plus voté par la commune étant donné la réforme de la taxe d'habitation en 2018.

Aussi, il est proposé de maintenir les taux de la taxe sur le foncier bâti à 14,39 % et de la taxe sur le foncier non bâti à 71,43 %.

VOTE : POUR 14

20/ BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif a été examiné en détail par la commission finances. Il convient de se prononcer sur son adoption. Aussi, après lecture complète du budget, celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 1 187 834,61 €
- Section d'Investissement :1 702 672,72 €

VOTE : POUR 13 - ABSENTATION : 1

21/ ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOCIALE

Une demande d'aide sociale émise par le Secours Catholique a été instruite en Commission Action Sociale et il a été proposé une aide à hauteur de 1 206,00 € pour un administré de la commune.

VOTE : POUR 14

22/ PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

Une prime exceptionnelle peut être attribuée à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19. Cette prime est déterminée par l'employeur, plafonnée à 1000,00 € et est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu. Enfin, elle ne peut pas être reconductible.

Après étude de cette prime en Commission du Personnel, il est proposé de fixer 4 taux comme suit :

- Taux n°1 : 75 euros
- Taux n°2 : 150 euros
- Taux n°3 : 300 euros
- Taux n°4 : 1 000 euros

VOTE : POUR 14

INFORMATION :

La secrétaire de Mairie demande aux élus de bien vouloir lui communiquer par mail les dates des congés d'été.-

Fin de séance à 23h30

Nouveau parking

Une nouvelle aire de stationnement a été réalisée le vendredi 17 juillet 2020 face à la Mairie.
Cet aménagement comprend 6 places dont 1 pour personne à mobilité réduite. Les élus ont déplacé les pierres ainsi que les rondins en bois pour créer cet espace.
Un marquage provisoire au plâtre permet de délimiter les emplacements jusqu'à ce qu'une régularité s'installe dans la manière de stationner.

Une passerelle en bois…

L'ancienne municipalité avait commandé une plateforme en bois auprès de la société RONDINO pour permettre un cheminement piéton entre la Rue des Merlots au lotissement du Petit Bois et la Route de Prades.

Confinement oblige, la passerelle en bois n'a pu être installée qu'au mois de mai 2020 par la société SPORT ENVIRONNEMENT.

Le coût de cet équipement s'élève à 25 123,95 € hors taxes, subventionné à 50 % par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup au titre des cheminements doux.

La commune s'interroge quant à un éclairage solaire de faible intensité permettant son usage en toute sécurité en toute saison.

Un jeu pour la cour de l'école

Après la réhabilitation de la cour de l'école, l'ancienne municipalité avait prévu l'installation d'un jeu de cour. Après des péripéties, un nouveau jeu a été commandé.

Ce dernier a été installé le lundi 20 juillet 2020. Il s'agit d'un jeu dénommé « la hutte baobab » qui comprend un toboggan double glissade, un muret d'escalade double et un filet à grimper. Il est entouré de dalles amortissantes colorées. Son coût est de 9 264,31 € hors taxes, non subventionné.

Une belle surprise pour les enfants à la prochaine rentrée !

Lire à St Vincent

La bibliothèque municipale est fermée du 12 juillet au 24 août 2020.

Bonnes vacances à tous et bonne lecture !

L'équipe de la Bibliothèque

CABANES EN BOIS ET JEUX D'ENFANTS…..

L'esplanade s'est enrichie d'un nouveau jeu d'enfants (une « pomme à ressort ») et le jardin du POULAILLOU accueille une nouvelle cabane en bois, assez vaste, idéalement située pour observer les nichoirs mis en place…Une autre devrait être installée dans le Petit Bois, dès que les travaux de sécurisation des lieux seront effectués (abattage d'arbres morts, essentiellement), à proximité de la table et des bancs déjàposés à cet endroit…

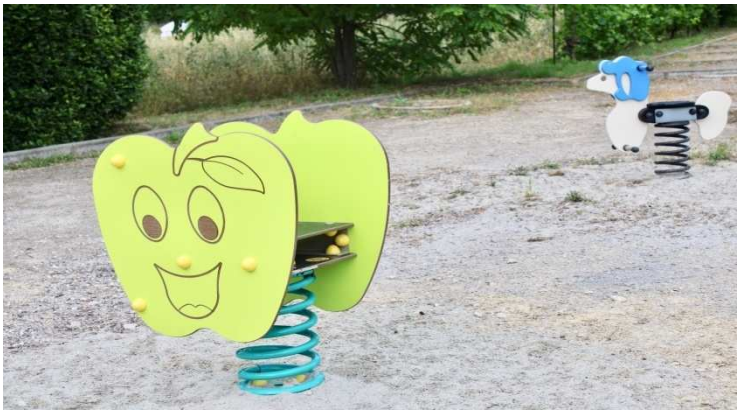

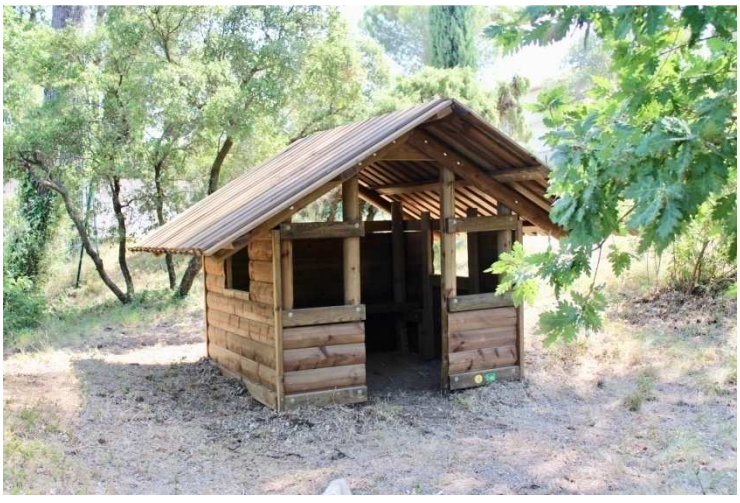

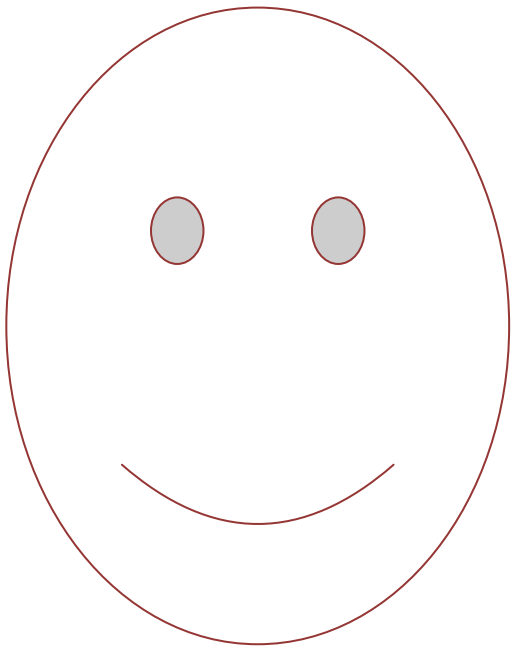

Rendez-vous le 26 Septembre 2020!

La municipalité de Saint Vincent vous invite tous à participer à une matinée « Nettoyage de la Garrigue » aux abords du village.
Cette opération pour prendre soin de notre lieu de vie, permettra à chacun, petits et grands, de participer de manière conviviale, à le rendre plus accueillant encore.
Les détails de l'organisation de cette journée seront donnés ultérieurement.

V.CACHEUX

Appel à articles

La Commission Environnement souhaite promouvoir l'implication des habitants de notre commune dans la conduite d'actions relatives à ce que l'on appelait naguère le développement durable, qui réapparaît aujourd'hui sous les vocables de sobriété écologique ou d'amélioration du bien-être et du cadre de vie.

À ce titre, il est envisagé que ce bulletin municipal ouvre une colonne permettant à chacun d'entre nous de rendre compte d'actions conduites dans ce sens à Saint-Vincent. Il s'agira de faire connaître des actions simples (ex : mise en place d'une forme innovante de compostage, adoption d'une pratique de moindre arrosage) qui pourraient être reconduites d'un domicile à un autre, ou bien de rendre compte d'actions collectives (ex : évacuation de déchets accumulés dans un quartier du village, mise en place d'un jardin partagé) visant à mieux préserver et mieux investir notre milieu de vie.

Chaque texte proposé doit compter **1000 signes au plus** (espaces compris) et être accompagné d'une photo illustrant le sujet présenté. L'ensemble est à adresser à mairie.st.vincent@wanadoo.fr, en précisant bien l'objet de l'envoi : Bulletin municipal – Rubrique environnement.

J. Tassin

Journée Nationale de la Qualité de l'Air (16 septembre)

Le Ministère de la Transition écologique organise chaque année, depuis 2015, un grand rendez-vous de mobilisation pour sensibiliser les citoyens à l'importance de la qualité de l'air, tout en valorisant les bonnes pratiques qui améliorent sa qualité. La sixième édition se tiendra le ***mercredi 16 septembre 2020.***

À cette occasion, la commune de Saint-Vincent a programmé une animation à la salle Eugénie Dubois, selon des horaires qui seront ultérieurement précisés. Une intervention sera assurée par un membre de l'association Montpellier Zéro-Déchets. Nous apprendrons notamment dans quelle mesure une moindre production de nos déchets domestiques contribue à améliorer la qualité de l'air que nous respirons.

J. Tassin

Végétalisation du cœur de village

La rencontre des futurs conseillers municipaux avec la population, assurée en janvier dernier, a révélé que la végétation du cœur de village figure parmi les préoccupations principales des Vincenots. Aussi, le 20 juillet dernier, les membres du Conseil municipal se sont-ils déplacés sur plusieurs emplacements du village susceptibles d'être végétalisés, afin de prendre ainsi connaissance du potentiel représenté par ces espaces.

Un délai de réflexion de quelques mois reste nécessaire pour s'accorder collectivement sur les fonctions centrales (loisirs et détente, signalétique identitaire du village, marquage des circulations piétonne et routière, services écologiques) réservées à ces « aménagements verts » en perspective. Il s'agira en effet, plutôt que de « planter pour planter », de décliner ces interventions selon une même vision aussi globale et cohérente que possible, en lien notamment avec le projet d'aménagement de l'esplanade.

Pour autant, de premières actions de plantation seront assurées dès cet automne sur des espaces restreints. La population de Saint-Vincent sera associée à cette réflexion commune et sera également invitée à participer aux premiers travaux de plantation.

J. Tassin

B.Pallarès

ANIMATION D'ETE

Un film dans la cour de l'école !!!!

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
la mairie et l'association Ciné Plan
vous proposent

CINEMA EN PLEIN AIR

en grand pic saint-Loup

Séance à 21H30
Ouverture de la billetterie à 20h30

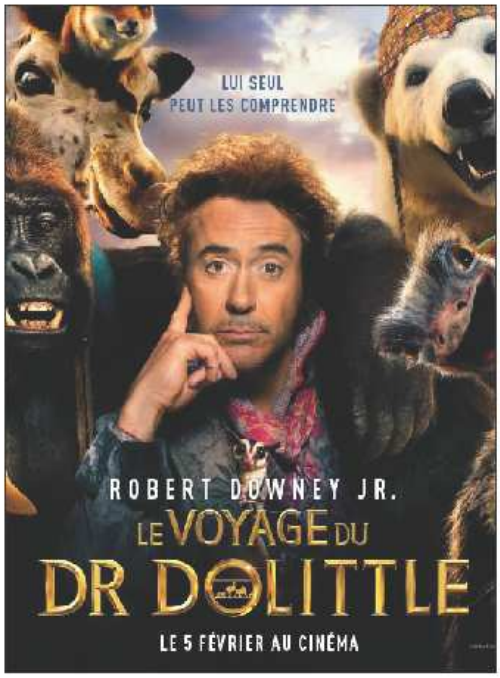

Saint-Vincent-de-Barbeyrargues
dimanche 23 août

Cours de l'école Primaire

Août 2020 programme

01 / Causse-de-la-Selle/ LA BELLE EPOQUE
04 / Saint-Jean-de-Buèges / LE VOYAGE DU DR DOLITTLE
18 / Vailhauques / LA BONNE EPOUSE

Entrée : 5 euros pour tous, veuillez penser à faire l'appoint !
Pas de réservation possible - N'oubliez pas plaids ou gilets !

Respect des gestes barrières
Port du masque obligatoire dans la file d'attente
Distanciation physique d'un mètre

+ d'infos : grandpicsaintloup.fr

Midi Libre · CINéPLAN · grand pic Saint-Loup

LE PROCHAIN BULLETIN PARAÎTRA EN SEPTEMBRE …

LE BULLETIN

Direction de la publication :
Bruno PALLARÈS, Frédéric CAUSSIL

Rédaction : Bruno PALLARÈS

Mairie de St Vincent de Barbeyrargues
88 Rue des Ecoles
34730 St Vincent de Barbeyrargues
Tél : 04.67.59.71.15
mairie.st.vincent@wanadoo.fr
site : www.saintvincentdebarbeyrargues.fr

Secrétariat de Mairie ouvert au public
Du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures

BLOC NOTES :

- Nous vous remercions de pardonner les imperfections de ce premier bulletin réalisé par la nouvelle équipe. Le fond a primé sur la forme, période de vacances oblige…
Le prochain sera probablement plus abouti…
Il était urgent de transmettre des informations, avant qu'elles ne deviennent obsolètes.
- Le service de courses pour les personnes qui en ont besoin continue.
- Une boîte à idées est à votre disposition dans l'entrée de la Mairie, n'hésitez pas à y laisser vos remarques ou suggestions.
- Vos contributions au bulletin sont les bienvenues (poèmes, nouvelle, photo, anecdote, mots croisés etc…). Les faire parvenir par mail en mairie en précisant « pour le bulletin ».

BONNES VACANCES A TOUTES ET TOUS !

CorrespondantMidi Libre

VéroniqueTEMPIER

0613107461

Pour toute information que vous souhaiteriez faire paraître

Agenda

Journée des associations : Vendredi 11 Septembre, de 17 à 19 h, cour de l'école.
Cinéma dans la cour de l'école : Dimanche23 Août.
Rentrée scolaire : Mardi 1er Septembre.
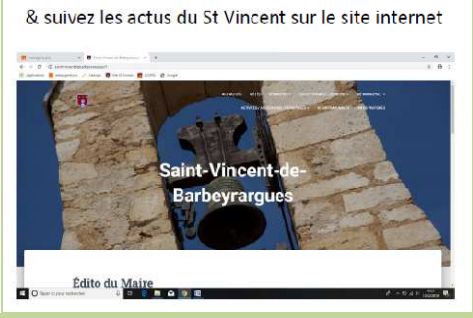
N'hésitez pas à surfer sur le site du village : *www.saintvincentdebarbeyrargues.fr*